



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 05/02/2019

Référence
2019_02_04

Objet de la délibération
Affectation du résultat

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	29	35

Date de la convocation
28/01/2019

Date d'affichage
28/01/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019 et le 5 Février à 10 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes du Pays d'Iroise sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BILIRIT Dominique, BRUBAN Claudine, GUILLLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVIL Arnel, GUEGANTON Loïc, KERMAREC Charles, LARS Roger, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, PICHON Ronan, QUILLEVERE Bernard, RAMONE Louis, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André, TANGUY Bernard
Suppléant(s) : BILIRIT Dominique (de Mme NICOLAS Gaëlle)

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : BALCON Claudie à M. TANGUY Bernard, BELLEC Claude à M. KERMAREC Charles, BONNARD LE FLOCH Frédérique à Mme QUIGUER Tifenn, MM : CALVEZ Christian à M. GIBERGUES Bernard, LORCY Arnel à Mme LE VAILLANT Annie, SALAMI Réza à M. CUILLANDRE François

Excusé.e.s :

Mmes : FORTIN Laurence, GODEBERT Viviane, NICOLAS Gaëlle, MM : JACOB Fabrice, LE TYRANT Jean Claude, MELLOUËT Roger, NEDELEC Yohann, OGOR Pierre, RIOUAL Bernard, TALARMAIN Roger, TRABELSI Hosny

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes LE BARS Mickaële, RIOS Laura MM : CANN Thierry, GREBOT Benjamin

A été nommé secrétaire : TALARMIN André

Objet de la délibération :

Affectation du résultat

Les instructions comptables M14 confient à l'assemblée délibérante l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement 2017 à affecter en 2018 : 235 026,92 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2018 :-11 206,90 €

Solde d'exécution de la section de fonctionnement 2018 :-70 096,77 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du déficit reporté d'investissement : 11 206,90 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 153 723,25 €

- Il est demandé au Comité syndical d'approuver l'affectation du résultat présenté.

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent l'affectation du résultat présenté.

A Brest,

Le Président,

François Cuillandre